

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS DICRIM

DOCUMENT
À CONSERVER



Risque
d'inondation



Risque
technologique
lié au transport
de matières
dangereuses



Risque de
mouvement de
terrain



Risque de
tempête



Risque
d'accident
d'avion



Risque de
canicule



Risque de
grand froid



Risque
sanitaire

Édition 2016-2017

Ville d'Ablon-sur-Seine



Les risques majeurs > 4

Qu'est ce qu'un risque majeur, qu'est ce que le DICRIM, qu'est ce que le PCS, comment vais-je être informé en cas de risque, les niveaux d'alerte, les numéros utiles



Risque d'Inondation > 6

Les zones inondables

Quelques recommandations pour anticiper

L'alerte, les bons comportements, l'évacuation

Décrue : retour à la normale



Risque technologique lié au transport de matières dangereuses >10

Consignes de sécurité et comportement à adopter



Risque de mouvement de terrain > 11

Consignes de sécurité et comportement à adopter



Risque de tempête > 12

Consignes de sécurité et comportement à adopter



Risque d'accident d'avion > 13

Consignes de sécurité et comportement à adopter



Risque de canicule > 14

Consignes de sécurité et comportement à adopter



Risque de grand froid > 14

Consignes de sécurité et comportement à adopter



Risque sanitaire > 15

Consignes de sécurité et comportement à adopter

Alerte attentat > 15

À retenir en cas de risque majeur > 16

DICRIM
Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Mairie d'Ablon-sur-Seine
16, rue du Maréchal Foch 94480
Ablon-sur-Seine. 01 49 61 33 33
www.ablon-sur-seine.fr

Directeur de publication : Eric Grillon
Rédaction : P. Quéro, A. Gausset
Conception, réalisation :
L. Bertoli Pace
Photos, iconographie : Service
communication, Fotolia
Impression : 3500 exemplaires

Mesdames, Messieurs

Chères Ablonaises, chers Ablonais,

Le 25 mai dernier, nous avons organisé une soirée ayant pour thème le risque inondation, cette réunion faisant suite à l'exercice EU SEQUANA 2016 organisé à grande échelle en île-de-France avec le soutien de la communauté Européenne.

Or, le hasard a voulu que presque immédiatement après nous subissions cette crue importante venant nous rappeler concrètement l'exposition de notre ville face à ce risque naturel.

Lors de ma prise de fonctions et parmi mes priorités, j'ai demandé que soient élaborés un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs DICRIM car la ville n'en était pas dotée.

Deux ans après, grâce à la sensibilisation du personnel communal et aux nombreuses réunions internes organisées dans le cadre de la mise au point de notre PCS, nous étions préparés et nous avons su anticiper et organiser une réaction rapide et adaptée pour informer et aider la population face à ce débordement inattendu de la Seine.

Je tiens à relever que la Préfecture du Val-de-Marne a cité notre ville en exemple pour sa bonne gestion des inondations.

Cet événement que nous avons subi doit faire prendre conscience à chacun que notre ville n'est pas à l'abri d'un risque majeur.

Si une crue de la Seine, qui pourrait être bien plus importante que celle qui vient de se produire, est le risque le plus évident du fait de la situation géographique de notre commune, il n'est pas le seul possible, d'autres événements, naturels, industriels ou épidémiques peuvent se produire.

Les services de l'État, les opérateurs publics et privés et la mairie d'Ablon-sur-Seine s'efforcent d'évaluer ces risques pour pouvoir planifier une réponse adaptée sans céder à la panique et au désordre. La Municipalité a donc établi un PCS afin de préparer les acteurs communaux à faire face, à leur niveau, notamment en les informant et en organisant les missions exceptionnelles auxquelles il faudra faire face durant la crise et jusqu'au retour à la normale.

La Ville organise des exercices de simulation afin de vérifier ses dispositifs d'action et maintenir ainsi un niveau de vigilance garant de la réactivité de tous les acteurs de la gestion du risque.

Pour limiter les conséquences graves sur les personnes et éviter les réactions inappropriées et désordonnées qui ne feraient que compliquer le travail des secours, il est essentiel que chacun connaisse et sache interpréter les messages d'alerte et les risques auxquels nous pourrions avoir à faire face afin de réagir avec lucidité tout en suivant les recommandations et les consignes.

En cas de crise, la solidarité est une attitude que nous devons tous avoir en se préoccupant de la situation du voisin, en réconfortant, en aidant et en ne cédant pas à la panique. Les récentes inondations ont montré que la population était en mesure d'adopter ces bons comportements.



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

C'est un évènement rare qui se produit sur des zones comportant des enjeux humains ou économiques. D'une gravité exceptionnelle, un tel évènement est susceptible de pouvoir faire des victimes et entraîner des dommages importants pour les biens ou pour l'environnement.

Qu'est ce que le DICRIM ?

Le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs s'adresse directement à la population pour l'informer des principaux risques majeurs auxquels la commune et les Ablonais peuvent être confrontés.

Il définit ces risques, informe sur les moyens et les messages d'alertes, donne les consignes de sécurité et les bonnes attitudes à adopter pour faire face à un tel évènement.



Qu'est ce que le PCS ?

Le **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde définit et planifie les actions qui devront être déclenchées avec les moyens adaptés en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires et cela au niveau de la commune.

Les actions vont concerner le Maire en premier, les élus, les agents municipaux, les bénévoles, les associations et les entreprises partenaires.

Il s'agit d'être prêt à apporter l'aide nécessaire à la population dans le cas d'un évènement exceptionnel, avec efficacité et sans céder à la panique.

Il ne s'agit pas de tout gérer ; les actions majeures de secours et de suivi (Pompiers, Police, etc.) sont sous la responsabilité du Préfet du Val-de-Marne, le Maire étant subordonné au Préfet à qui il doit répondre en l'informant et en mettant en œuvre ses consignes au niveau local.

Bon à savoir

Les mesures permettant de mettre les élèves en sécurité relèvent des **PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)** qui sont réalisés par les établissements scolaires.

Des exercices sont organisés régulièrement par les directeurs d'écoles.

Comment vais-je être informé d'un risque majeur ?

Par les médias nationaux

- La radio : France info (105,5 FM ou Mhz), France Bleue Ile de France (107,1 FM), France Inter (87,8 FM)
- Les chaînes de France Télévision et d'information en continu (BFM, I télé, LCI...)
- Bulletins météo et états de vigilances
- Météo France : www.meteofrance.com
- Surveillances crues : www.vigicrues.gouv.fr

Par la Municipalité

- Le Panneau lumineux à l'entrée de la ville (au niveau du 37 rue du Bac)
- Les avis diffusés par hauts-parleurs dans la ville
- Le Site internet d'Ablon-sur-Seine (www.ablon-sur-seine.fr)
- L'application smartphone



Bon à savoir

Pour être averti par SMS sur votre téléphone portable, inscrivez-vous sur le site de la ville www.ablon-sur-seine.fr : Cliquez sur Info par SMS et renseignez votre N° de portable

Par le signal national d'alerte

Dès le déclenchement du signal national d'alerte et jusqu'au signal de fin d'alerte.

- La sirène d'alerte : 1° signal d'alerte, 2° le signal de fin d'alerte, à la fin de l'alerte la sirène émet un signal continu.



→ Le signal national d'alerte prévient d'un danger imminent Il est testé tous les premiers mercredis du mois par la Municipalité.

Par les alertes météo

→ Le site météo France : www.meteofrance.com

Météo France émet des messages d'alerte concernant différents phénomènes possibles : vents violents, pluie-inondation, inondation, orage, neige-verglas, canicule, grand froid, vague-submersion.

Pas de vigilance particulière	
Soyez attentif	Des phénomènes habituels pour la région ou la saison mais pouvant être dangereux localement sont attendus.
Soyez très vigilant	Des phénomènes dangereux sont prévus.
Une vigilance absolue s'impose	Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Les numéros utiles

Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Police : 17
Police Municipale : 01 45 97 04 24
Urgence sociale : 115
Mairie : 01 49 61 33 33



Retrouvez les bons gestes à adopter en cas de risque majeur sur la couverture arrière de ce document.



Risque d'inondation

Rappel de la réglementation

En zone inondable, des règles d'urbanisme sont à respecter. Il est interdit d'aménager des logements en sous-sol. Il est également interdit de changer l'affectation d'un sous-sol sauf pour en faire un parking.

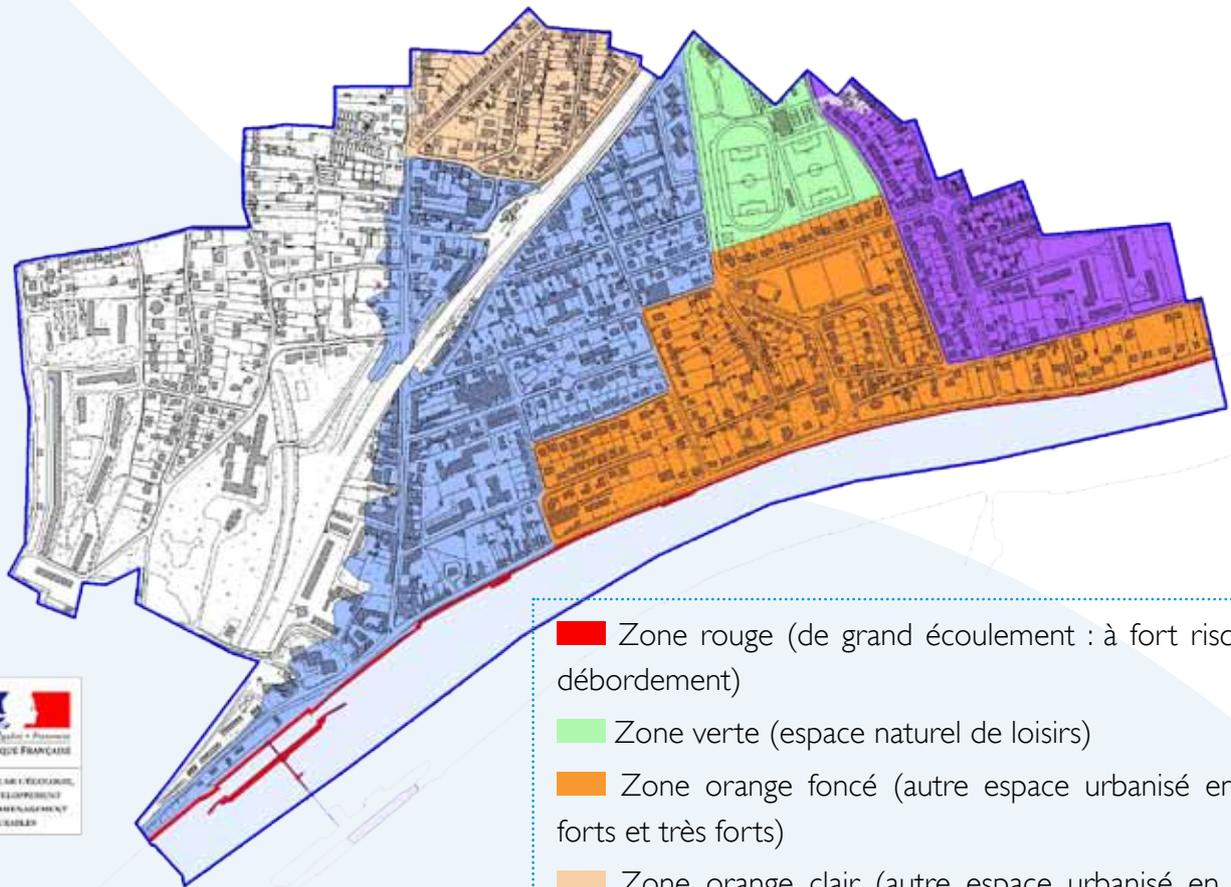
Prévention du risque

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) prescrit par le Préfet du Val-de-Marne a été approuvé le 12 novembre 2007. Il prévoit des restrictions et des prescriptions à l'utilisation et à l'occupation des sols en fonction de cinq zones réglementaires. Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine.

→ Renseignez-vous auprès du **service Urbanisme**

Mairie annexe 18, rue du Maréchal Foch / 01 49 61 33 56 / urbanisme@ville-ablonsurseine.fr

Carte des aléas du PPRI de la Marne et de la Seine.



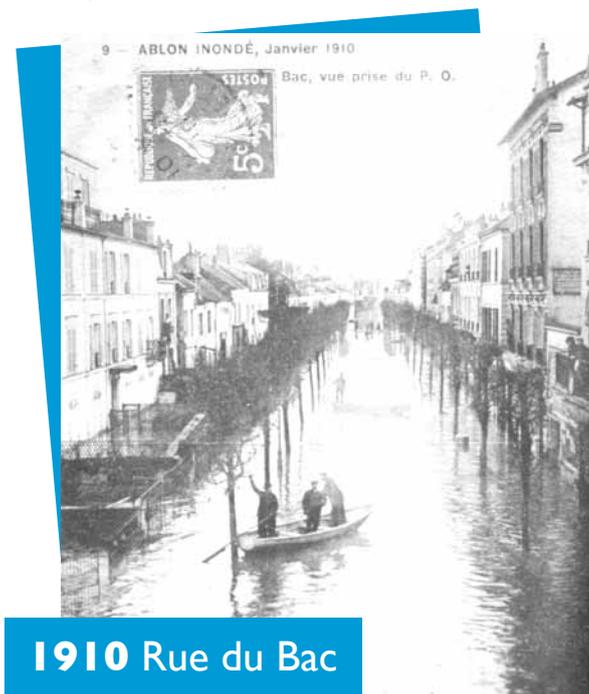
-  Zone rouge (de grand écoulement : à fort risque de débordement)
-  Zone verte (espace naturel de loisirs)
-  Zone orange foncé (autre espace urbanisé en aléas forts et très forts)
-  Zone orange clair (autre espace urbanisé en autres aléas)
-  Zone violet foncé (zone urbaine dense en aléas forts et très forts)
-  Zone violet clair (zone urbaine dense en autres aléas)
-  Zone bleue (centre urbain)



Comprendre le phénomène

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau qui se produit :

- Soit par ruissellement : provoqué par de forts orages et des pluies intenses en raison des revêtements de sols très peu perméables ce qui entraîne la saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et submerge la voirie et les habitations. En règle générale il s'agit de crues printanières ou estivales avec une montée rapide des eaux (plusieurs centaines de centimètres par heure)
- Soit par débordement : La situation géographique de la commune en bord de Seine fait que nous sommes particulièrement exposés au risque de débordement de la Seine. Les événements de référence sont les crues de 1982 et surtout celle de 1910.
- Soit par remontées des eaux ou infiltration (remontées par capillarité)



1910 Rue du Bac



2016 Quai Pasteur

À Ablon en 1982, le quai de la Baronnie était sous les eaux et la rue du Bac partiellement inondée. En 1910, la ville entière à l'exception du quartier du coteau était sous les eaux et l'eau atteignait des hauteurs de 1 m à 2 m en centre-ville. En 2016, la majorité des Ablonais sinistrés (caves inondées) l'ont été par remontée de la nappe phréatique.

La Seine monte, tenez-vous informé

- Suivez les bulletins diffusés par Météo France qui émettra un niveau d'alerte s'il y a lieu
- Consultez le site www.vigicrues.gouv.fr qui donne un état de vigilance selon 4 niveaux :

	Pas de vigilance particulière requise.
	Risque de crue sans dommages significatifs mais nécessitant une vigilance particulière.
	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.



Risque d'inondation

Anticipez une crue majeure

- Respectez la réglementation de la construction en zone de PPRI
- Assurez-vous que votre police d'assurance couvre bien le risque d'inondation
- Ayez à votre domicile les quelques objets indispensables recommandés
- Prévoyez un hébergement en cas d'évacuation dans la famille ou chez des amis, parlez-en
- Pensez « inondation possible ! » : rangez vos objets de valeur et souvenirs hors d'eau

- Gardez en réserve hors d'eau, des bastinges, des parpaings et du plâtre pour circuler et condamner vos bas de porte
- Pour le retour à la normale il est conseillé d'avoir chez soi quelques équipements et matériels nécessaires pour le nettoyage notamment des gants de protection, des bottes et si possible un nettoyeur haute pression et une pompe de relevage (compatible eaux chargées).

Toujours avoir une réserve hors d'eau

- Réserve d'eau et d'aliments
- Médicaments
- Vêtements chauds et couvertures
- bottes en caoutchouc
- Radio et piles
- Lampe torche et piles
- Papiers importants

Adoptez les bons comportements, évitez les accidents et préservez vos biens

Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.

Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

Limiter les accidents chez soi <small>(électrocution, pollution, explosion)</small>	Éviter noyade et contusions	Faire face à l'isolement
<p>Adopter les bons comportements</p> <p> Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.</p> <p> Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...</p> <p> Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.</p> <p> Je mets les produits toxiques en hauteur.</p> <p> Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.</p>	<p>Ne pas sortir et suivre les consignes des secours</p> <p> Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...</p> <p> ...les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.</p> <p> Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.</p> <p> Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.</p> <p> Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.</p>	<p>Garder avec soi le matériel nécessaire</p> <p> Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.</p> <p> Vêtements chauds et couvertures.</p> <p> Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.</p> <p> Médicaments, ordonnances et carnets de santé.</p> <p> Papiers importants, photos, doudous des enfants.</p>

Bon à savoir

Les parkings souterrains, notamment sur les quais, sont inondables. Cela permet de préserver la structure du bâtiment. Garez vos véhicules dans un endroit qui sera hors d'eau.

Avant même que la ville ne soit envahie par les eaux, des coupures d'électricité préventives peuvent être décidées par EDF ; l'assainissement, la fourniture de gaz et d'eau potable pourront également devenir problématiques. Ainsi non seulement la montée des eaux mais ses conséquences directes et brusques pourront amener les habitants à devoir évacuer leurs habitations.

Préparez-vous à une évacuation

- Écoutez la radio pour vous informer : Radio France 87.8 Mhz ou France info 105.5 Fm ou Mhz
- Préparez ce qui est indispensable d'emporter avec vous
- Si vous avez la possibilité d'évacuer avant-même la consigne indiquée par les autorités, faites-le
- Suivez les consignes qui seront diffusées.
- Privilégiez de vous réfugier chez des proches ou des amis, les centres d'hébergements doivent être réservés aux personnes sans autres solutions d'hébergement car leur capacité est limitée
- Coupez les alimentations générales d'eau, d'électricité et de gaz
- Fermez les portes et fenêtres, mettez votre habitation en sécurité
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Préoccupez-vous de la situation de vos voisins



La décrue puis le retour à la normale

La décrue ne signifie pas un retour à la normale. En 1910, l'épisode a duré près de 45 jours.

- Suivez les directives qui seront diffusées, renseignez-vous et assurez-vous que vous pouvez regagner votre domicile dans des conditions acceptables, les réseaux, notamment assainissement et distribution d'eau, peuvent nécessiter du temps pour être remis en service
- Avant de boire l'eau, assurez-vous auprès des services de la mairie qu'elle est potable
- Faites appel à un professionnel avant de rebrancher l'installation électrique ou le gaz et ne branchez aucun appareil humide ou mouillé
- Jetez tous les aliments qui sont restés dans l'eau, dans un réfrigérateur ou un congélateur
- Aérez et désinfectez les pièces puis chauffez dès que possible
- Si vous trouvez des animaux morts, prévenez la mairie
- Recensez les dommages et contactez votre assurance



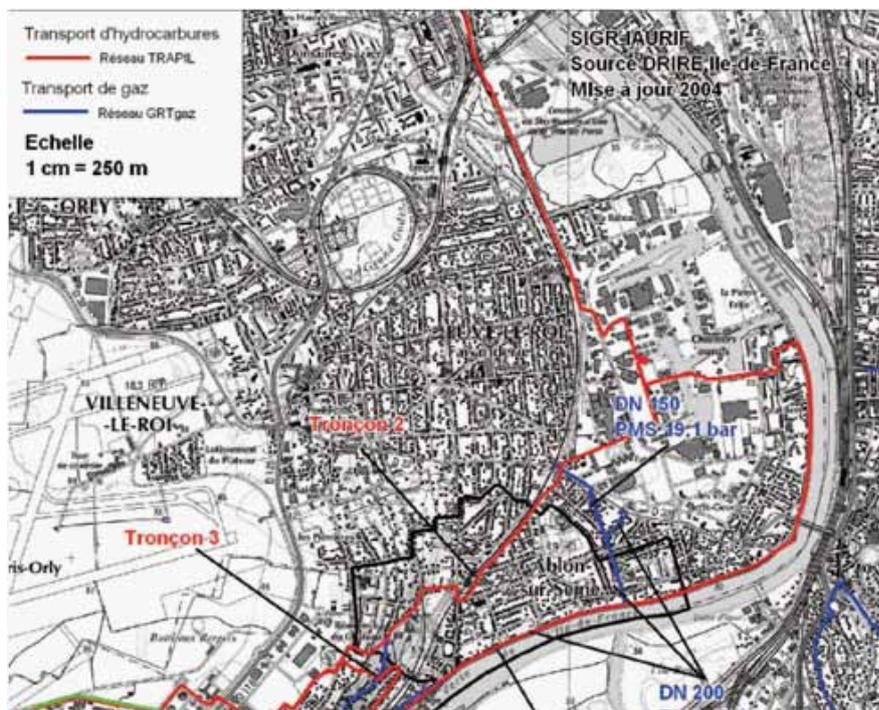
Bon à savoir

Après reconnaissance d'une situation de catastrophe naturelle par l'état, vous avez 10 jours pour envoyer votre déclaration à votre assurance.



Risque technologique lié au transport de matières dangereuses

Ce risque est lié au transport de matières dangereuses par voies routières, ferroviaires, canalisations et voies fluviales. Plus particulièrement sur la commune d'Ablon, il existe un risque de pollution, d'incendie ou d'explosion dû à la présence de canalisations sous pression de transport de matières dangereuses, réglementé par l'arrêté du 4 août 2006 (NOR : INDI0608092A).



→ Tous travaux à proximité des canalisations doivent être signalés aux exploitants

Renseignez-vous auprès du

Service urbanisme

Mairie annexe : 18, rue du M^{al} Foch

01 49 61 33 56

urbanisme@ville-ablonsurseine.fr

Soyez vigilant et acteur de votre sécurité

Vous constatez une anomalie au voisinage du pipe-line : donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17), en précisant si possible le lieu, le moyen de transport concerné (canalisation, train, péniche etc.), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.)

Respectez les consignes de sécurité

- Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche
 - Fermez les portes et les fenêtres et arrêtez les ventilations
 - Ne fumez pas et ne provoquez ni flamme ni étincelle
 - N'utilisez pas votre téléphone portable à proximité de la fuite
 - Ne tentez pas d'arrêter la fuite ni d'éteindre le feu s'il y a inflammation
 - Contactez les pompiers, la police ou la mairie
- Police et pompiers seront amenés à se rendre sur place rapidement et feront un état des lieux. Un périmètre de sécurité sera aménagé selon la situation. Si nécessaire les habitants à l'intérieur de la zone jugée dangereuse seront soit confinés soit évacués. Suivez impérativement les consignes qui seront données par les autorités jusqu'à la fin de l'alerte.

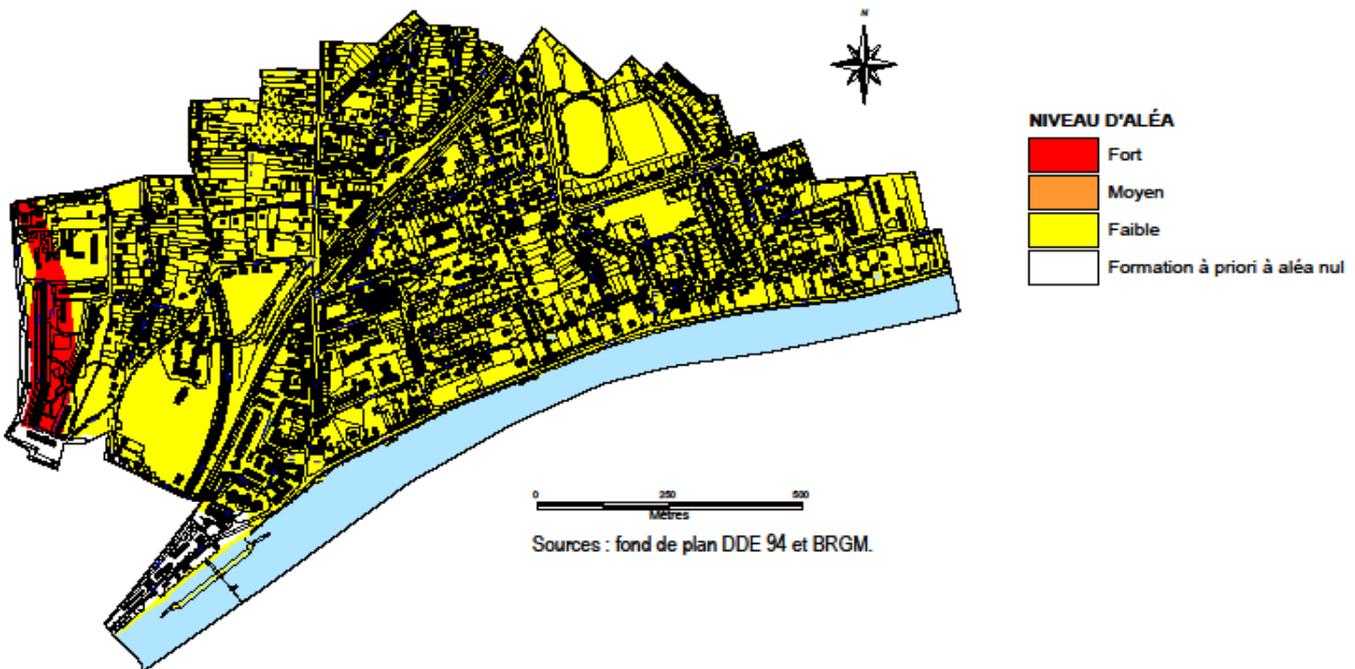
Le réseau de transport d'hydrocarbure (pipe-line) est géré par la société TRAPIL (Transports Pétroliers par Pipe-Line) et le réseau de transport de gaz à haute pression par GTR Gaz (région Val de Seine).



Risque de mouvement de terrain

ABLON-SUR-SEINE

Risque Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols



Le département du Val de Marne est principalement touché par le phénomène de retrait / gonflement des sous-sols argileux, qui absorbent l'eau en période humide. Lors des épisodes de chaleur, l'eau se retire et le matériau se rétracte, provoquant des mouvements de terrain différentiels avec fissuration des sols et du bâti.

La quasi-totalité du territoire est concernée par ce risque, soit faiblement (en jaune) soit fortement (en rouge). Ablon-sur-Seine est donc soumise au plan de prévention du risque mouvements de terrain différentiels prescrit par le Préfet du Val de Marne.

En cas de survenance de ce risque une évacuation préventive des habitations ou la fermeture des voies de communication concernées est possible.

Prévention du risque

Par le passé, il a été constaté que nombre de sinistres auraient pu être évités ou, du moins, que leurs conséquences auraient pu être limitées, en respectant certaines règles constructives prévues par le code de la construction.

La DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) a édité une plaquette d'information sur « les constructions en terrain argileux en Ile-de-France » consultable au service Urbanisme ou téléchargeable sur le site de la DRIEE Ile-de-France :

<http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr> > accueil > risques et nuisances > prévention des risques naturels & technologiques majeurs > risques naturels > retrait et gonflement des argiles



Risque de tempête

La tempête est une perturbation atmosphérique entraînant des vents violents d'une vitesse égale ou supérieure à 89 km/h et en général des pluies intenses qui peuvent survenir surtout au cours des mois d'automne et d'hiver, notamment en janvier et février, voire en novembre et décembre.

On observe des effets directs dus au vent (arbres déracinés, dégâts sur les infrastructures) et des effets indirects (pollution, inondation, réseau interrompu).

→ Les tempêtes de 1998 et de 1999 sont encore dans les mémoires et les mesures de prévention et de sécurité sont utiles à connaître.

Bon à savoir

De violents orages accompagnés de vents dépassant les 100 km/h se produisent régulièrement causant des dommages importants mais n'entraînant pas systématiquement de constatation d'état de catastrophe naturelle.

Prévention du risque

- Ne pas laisser dehors des objets pouvant être emportés et transformés en projectiles
- Entretien des arbres ; si un arbre vous semble présenter une menace pour les habitations voisines, renseignez-vous auprès de la mairie.
- Avoir en réserve une grande bâche et quelques tuiles en cas de dommage sur la toiture
- Fixer le plus solidement possible les éléments qui pourraient présenter une prise au vent
- Informez-vous
- Gardez une bâche en réserve pour recouvrir votre toit en cas de besoin



Vigilance liée au risque

- Ecoutez la radio pour s'informer : RADIO FRANCE 87.8 Mhz ou FRANCE INFO 105.5 Mhz
- Annulez les sorties, arrêtez les chantiers
- Fermez les portes et les volets
- évitez les déplacements tant que possible

En cas d'orage

- Ne téléphonez pas
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision

→ Pour en savoir plus :

<http://www.risques.gouv.fr/risques-naturels/tempete>



Risque d'accident d'avion

La présence d'une piste de décollage et d'atterrissage de l'aéroport d'Orly à proximité immédiate du territoire de la commune ainsi qu'un trafic aérien intense impliquent un risque d'accident non négligeable.

Ce risque est assimilé à un risque industriel.

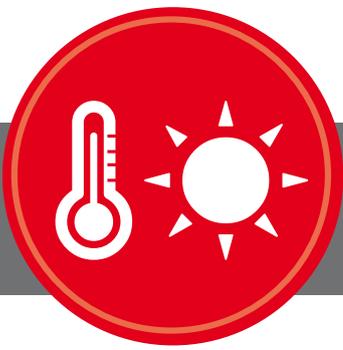
Le crash d'un appareil sera pris rapidement en charge par les services de l'état, pompiers, police, sous l'autorité du préfet du Val de Marne.

L'information de la survenance d'un crash sera rapidement diffusée.

Les bons réflexes

- Évitez de vous rendre sur les lieux de l'accident, ne gênez pas les opérations de secours
- Éloignez-vous rapidement du lieu du crash notamment à cause du fort risque d'incendie
- Suivez impérativement les consignes qui seront données par les autorités
- Si vous souhaitez des informations, contactez les services de la mairie ou le numéro de téléphone qui sera donné par les services de l'État
- Si une évacuation est décrétée par le préfet, suivez les instructions qui seront diffusées et prenez ce qui est indispensable





Risque grand froid



Risque de canicule

Météo-France signale si un danger menace le département dans les vingt-quatre heures à venir, à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) indiquant le niveau de vigilance nécessaire. On considère que trois jours consécutifs de chaleur le jour (30 à 35°C) associés à des températures supérieures à 18 à 20 °C la nuit relèvent de la canicule.

- Aérez exclusivement la nuit et au petit matin puis fermez portes et volets pour conserver la fraîcheur du matin
 - Rafraîchissez-vous, mouillez votre corps plusieurs fois par jour (douche et brumisateur).
 - Buvez fréquemment et abondamment même sans avoir soif (1,5 L à 2 L par jour sauf contre-indication médicale)
 - Privilégiez des vêtements légers en coton, amples et de couleur claire - portez un chapeau si vous sortez
 - Évitez les boissons à forte teneur en caféine et théine (café, thé) ou très sucrées (sodas)
 - Consommez des fruits (agrumes, pastèques...) et des crudités (concombres, tomates...) gorgés d'eau
 - Ne consommez pas d'alcool qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation
 - Évitez de sortir aux heures les plus chaudes | 1h-16h
 - Inquiétez-vous de la situation de votre voisin surtout s'il s'agit d'une personne âgée ou fragile
- ➔ Pour en savoir plus : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques>



Risque de grand froid

L'alerte « grand froid » est définie par Météo-France en fonction des températures ressenties. Le froid favorise certaines pathologies dont les effets sont le plus souvent différés d'une à deux semaines. Par ailleurs l'intoxication par le monoxyde de carbone (gaz inodore) première cause de mortalité par intoxication aiguë en France est une conséquence indirecte du froid.

- Évitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Évitez les sorties le soir et la nuit
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques
- Faites vérifier vos installations de combustion avant l'hiver
- Vérifiez la bonne aération de votre logement



Bon à savoir

PENSEZ À VOUS FAIRE CONNAÎTRE EN MAIRIE

Service population 01 49 61 33 33
ag.etatcivil@ville-ablonsurseine.fr

Si vous êtes :

- Âgé, isolé ou si vous avez des difficultés de mobilité
 - En situation de handicap (moteur, visuel, auditif)
 - Médicalement assisté par un appareillage (IRC, dialyse...)
- ➔ Inscrivez-vous sur la liste confidentielle. En cas de déclenchement d'une alerte, des agents municipaux prendront de vos nouvelles afin d'organiser d'éventuels secours.



Risque sanitaire

Une épidémie est une propagation subite et rapide d'une maladie infectieuse par contagion localisée dans une région.

Une pandémie est une épidémie qui s'étend sur la quasi-totalité d'une population d'un continent.

Une endémie est une persistance, dans une région, d'une maladie qui se manifeste en permanence ou périodiquement.

La pollution du réseau d'eau potable rend son utilisation dangereuse.



Les bons réflexes en cas d'épidémie avérée

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique
- Si vous êtes malade, limitez les contacts avec votre entourage. Lorsque vous éternuez ou tousez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche. Si possible portez un masque
- Utilisez des mouchoirs à usage unique que vous prendrez soin de jeter dans une poubelle dotée d'un couvercle
- En cas de symptômes correspondants aux indications communiquées, respectez les consignes données par les autorités, contactez votre médecin traitant ou le 15

Les bons réflexes en cas de pollution avérée de l'eau

- Suivez les consignes qui seront données par la mairie et les autorités responsables
- Buvez et cuisinez exclusivement avec de l'eau minérale ou de source en bouteille



Alerte attentat - menace terroriste

L'attaque terroriste est un risque auquel malheureusement nous pouvons être confrontés.

Les autorités vous alertent sur les mesures de contrôle d'accès mises en place selon le niveau de risque dans les locaux ou établissements recevant du public ainsi que leurs abords.

Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



À retenir en cas de risque majeur

Quel que soit le risque, même si ce risque ne fait pas partie de ceux identifiés comme possibles sur la commune, dans tous les cas il convient d'être prêt et de réagir de la meilleure façon pour se mettre en sécurité et permettre aux services de secours d'agir efficacement et rapidement.

Ayez les bonnes attitudes

- Tenez-vous informé par les médias et mettent toute leur énergie à assurer votre sécurité
 - Ne vous mettez pas en danger
 - En fonction du risque et si possible, restez chez vous pour ne pas gêner les opérations de secours
 - Attendez les instructions des autorités, dites-vous que les secours prennent en compte votre situation
 - N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les écoles sont dotées d'un plan particulier de mise en sécurité (PPMS) face aux risques majeurs. Ne vous inquiétez pas en cas d'alerte vos enfants seront pris en charge c'est une priorité.
 - Evitez tout déplacement non recommandé par les autorités
 - Ne surchargez pas les lignes téléphoniques
- **Préoccupez-vous de la situation de votre voisin surtout s'il s'agit d'une personne âgée ou à mobilité réduite.**

Liste des fréquences radios

France info (105,5 FM ou Mhz)

France Bleue Ile de France (107,1 FM)

France Inter (87,8 FM)

Bon à savoir

Pour être averti par SMS sur votre téléphone portable, inscrivez-vous sur le site de la ville www.ablon-sur-seine.fr

Cliquez sur Info par SMS et renseignez votre N° de portable.

Soyez prévoyant

Ayez toujours à votre domicile quelques objets indispensables et faciles d'accès (de préférence en hauteur)

- Un poste de radio fonctionnant avec des piles
- Des bougies ou lampes de poches pour s'éclairer en cas de panne d'électricité
- Une trousse de premiers soins



Soyez prêt à devoir évacuer votre domicile en regroupant ce qui est indispensable

- Médicaments d'usage courant et ceux dont vous avez besoin
- Ordonnances médicales
- Papiers importants notamment carte d'identité et carte vitale
- Réserve d'eau, lait pour les nourrissons
- Carte bleue
- Un peu d'argent liquide
- Vêtements chauds, couvertures
- Radio et lampe de poche à piles

PENSEZ À VOUS FAIRE CONNAITRE EN MAIRIE

Service population 01 49 61 33 33 - ag.etatcivil@ville-ablonsurseine.fr

Si vous êtes :

- Âgé, isolé ou ayant des difficultés de mobilité
 - En situation de handicap (moteur, visuel, auditif)
 - Médicalement assisté par un appareillage (IRC, dialyse...)
- Inscrivez-vous sur la liste confidentielle. En cas de déclenchement d'une alerte, des agents municipaux prendront de vos nouvelles afin d'organiser d'éventuels secours.

Les numéros utiles

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Police : 17

Police Municipale : 01 45 97 04 24

Urgence sociale : 115

Mairie : 01 49 61 33 33